Ville de Landivisiau - Séance du l'injuin 2

Affiché le 10 10 juin 2016 - n° 2016/308 10 : 029-212901052-20160622-2016308-DE

COLORATION DE FACADES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU la demande de subvention reçue en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Commerce et Artisanat - Urbanisme réglementaire » en date du 30 mai 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder la subvention suivante :

- 147.45 € à Monsieur Pascal FABULET qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé 7, rue Louis Pasteur, pour un montant de 737.28 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 juin 2016.

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.. 22. 06

Et de la publication, le

Fait à Landivisiau, le.... Le Directeur Général des Services

Pascal NANTEL